

## Rapport annuel d'activités 2020 - 15 mai 2021

(soumis lors de l'assemblée générale du 10 juin 2021)

Les activités principales rapportées couvrent la période 2020 et jusqu'au 15 mai 2021, vu l'année avancée, à l'exception du rapport des comptes et du nombre de membres (limités à 2020).

### 1- Adhésion, papas-contacts et conseils

Le nombre de membres cotisants était de 56 à fin 2020, avec 15 nouvelles adhésions. La pandémie a empêché la tenue de plusieurs papas-contact (5 rencontres sur 9 ont pu se tenir en 2020), et restreint le nombre de participants pour ceux qui ont eu lieu.

Deux réunions spécifiques ont eu lieu avec des pères : l'une avec 5 pères qui estiment que l'appui du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) vers lequel ils ont été dirigés par l'OPE/l'APEA n'a pas été bénéfique, voir négatif ; l'autre a réuni des pères dont les enfants ont le même assistant social de l'OPE. Ces deux réunions ont permis d'échanger sur plusieurs problèmes dans l'appui au maintien de la parentalité de ces institutions.

Plus de 40 pères ont contacté le MCPN par téléphones/emails ou lors des papa-contacts pour des conseils en 2020, et 25 en 2021. De janvier 2020 au 15 mai 2021, le MCPN a eu plus de 450 échanges e-mails (réceptions plus réponses) avec ces pères, et plus de 350 échanges téléphoniques. 4 de ces cas, particulièrement compliqués/dramatiques, ont constitué environ 75% des échanges et expliquent l'augmentation du volume de ces échanges par rapport à 2019. On peut raisonnablement estimer que le temps investi par le MCPN pour les conseils individuels en 16,5 mois a été de l'ordre de plus de 450 heures.

### 2- Crise sanitaire et droit aux relations personnelles

Au début de la crise sanitaire, plusieurs pères se sont vu refuser le « droit de visite » par la mère sous prétexte de précautions sanitaires. Le MCPN a pu informer ses membres que ce droit était maintenu suite à l'intervention de la CROP auprès de la COPMA et du Département fédéral de la Justice, qui ont confirmé en avril 2020 qu'il était maintenu malgré le confinement.

### 3- Lettre ouverte à la conseillère d'Etat et réunions avec l'OPE

Constatant que régulièrement l'Office de Protection de l'Enfant (OPE) ne prend pas suffisamment en compte l'importance de la relation père-enfant, le MCPN a adressé une lettre ouverte à Mme Monika Maire-Hefti, Conseillère d'Etat en charge du département de l'éducation et de la famille. La réponse a en partie tourné autour des questions soulevées et a aussi constitué une première ouverture.

La nomination d'un nouveau Chef de l'OPE (M. Bussy) a été l'occasion de demander à renouer le dialogue avec l'OPE. Un entretien a eu lieu avec M. Bussy ainsi que M. Fellrath, Chef du SPJA. Deux séances supplémentaires ont eu lieu avec M. Bussy et 2 autres sont agendées d'ici fin août. Le but est que soient clarifiés le rôle, les devoirs et responsabilités, et les procédures à suivre des assistants sociaux, pour que le MCPN puisse en informer ses membres, ceci au vu de différences de traitements observées entre dossiers. Les problèmes majeurs sont le mélange des faits et des interprétations dans les rapports d'enquête et rapports intermédiaires de l'OPE, le déséquilibre entre l'appréciation de la relation enfants-

parents gardiens et non-gardiens, l'inaction de l'OPE pour faire respecter le droit aux relations personnelles. L'OPE est en voie de préparer des directives de processus et bonnes pratiques pour ses intervenants. Le MCPN espère que certaines de ses recommandations pourront y être incorporées. Sur base des dossiers de 5 cas, le MCPN a également souligné qu'il estimait que l'OPE avait contribué dans ces dossiers à ce que la situation se péjore concernant la relation enfants-père.

#### **4- Réunions avec l'AEMO**

Plusieurs cas sont dirigés par l'OPE/l'APEA à l'AEMO (Action éducative en milieu ouvert), dont l'aide est ciblée sur l'accompagnement éducatif (au sens large) ambulatoire. Cet accompagnement est individualisé et se construit au rythme de la famille, en fonction de ses besoins. Plusieurs pères d'enfants suivis par l'AEMO n'ont pas été informés de son intervention, et la question se pose quant à la nécessité de si et comment impliquer les parents non-gardiens dans cet appui.

#### **5- Projet de loi cantonal sur l'enfance et la Jeunesse**

Le MCPN a pris position lors de la consultation sur le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (P-LEJ), dont un des objectifs est l'amélioration de la protection de l'enfance et de la jeunesse, mais sans que le projet ne propose d'améliorations concrètes concernant les thèmes qui concernent les enfants de membres du MCPN.

#### **6- Projet de loi cantonale d'encouragement à la médiation familiale.**

Le MCPN, et ceci depuis des années, ne voit pas d'améliorations majeures possibles concernant l'encouragement, ou le maintien de la coparentalité post-séparation dans les cas conflictuels, sans que la médiation entre parents soit exhortée, voire ordonnée, dès le début de la séparation. Le Conseil d'Etat est resté totalement inactif sur cette question, malgré des promesses, suite, entre autres, à la pétition organisée par le MCPN il y a 2 ans. Un projet de loi est apparemment en discussion au niveau du Grand Conseil, mais le MCPN n'en a pas été informé, ni non plus les associations spécialisées en médiation ANMF et MediaNE

#### **7- Elections cantonales 2021.**

Un questionnaire a été envoyé à tous les partis à l'intention des candidats au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, pour sensibiliser les partis et candidat-e-s aux problèmes et conséquences majeurs de conflits parentaux post-séparation, et aux expériences positives faites suite à l'introduction de la pratique de Cochem (médiation/collaboration interprofessionnelle ordonnée) par le Tribunal de Monthey (VS), qui sera introduite dans d'autres juridictions en VS et VD en 2021, et qui est en discussion à GE. L'opinion des candidats était sollicitée quant à leur engagement, si élus, pour appuyer des réformes que le MCPN estime nécessaires. 28 ont répondu, tous positivement, dont 4 ont été élus.

#### **8- Commission consultative cantonale sur la politique familiale et d'égalité.**

dont le MCPN est membre, la Commission ne s'est pas réunie depuis décembre 2019 dû à la situation sanitaire.

9- Le MCPN s'était engagé dans la **rénovation et adaptation de notre site internet**. Faute de temps nous n'avons pas avancé sur cette tâche.

## **Activités de la CROP (Coordination Romande des Organisations Paternelles) par Patrick Robinson, porte-parole et représentant du MCPN**

### **Congé parental**

La CROP a activement participé à une alliance au niveau national pour qu'un véritable congé parental soit instauré. Après une dizaine de séances, un choix doit encore être fait entre 2 options, et ensuite entre le lancement d'une Initiative populaire ou une Initiative parlementaire portée par une coalition de partis.

### **Participation à la Commission Fédérale pour les Questions Familiales (COFF)**

Patrick est membre de cette commission où il soulève régulièrement des questions en lien avec la co-parentalité et la relation parents-enfants. Dans ce cadre la COFF il a publié un "Policy paper" sur le congé parental, présenté au Forum annuel de la COFF et comme sujet au 12h45 sur RTS1.

### **Initiative parlementaire fédérale en faveur de la garde partagée**

La CROP a contribué à l'Initiative parlementaire en faveur de la Garde partagée déposée début mai par le CN Sydney Kamerzin. La CROP a rédigé une lettre de recommandation d'appui à cette initiative à l'attention de tous les membres du Conseil national. Trois des 4 CNs de NE l'ont signée.

### **Motion parlementaire : modification art 220 CP, rendre le non- respect du « droit de visite » punissable**

La CROP a également contribué à la Motion déposée par le CN Philippe Nantermod, pour que l'Art 220 du Code pénal soit modifié pour que le parent gardien qui ne respecte pas le droit aux relations personnelles entre l'enfant et le parent non-gardien soit également punissable. La CROP a rédigé une lettre de recommandation d'appui à cette Motion à l'attention de tous les membres du Conseil national. La Motion a reçu une majorité confortable malgré l'avis négatif du Conseil Fédéral et l'opposition unanime du PS et des Verts, à l'exception de l'abstention d'un CN Neuchâtelois.